

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT

Le mercredi 20 mars 2019 se tient à 19 h 30 à la salle de conférence de la MRC du Granit, la séance régulière de mars 2019 du conseil des maires de la MRC du Granit. Madame le préfet, Marielle Fecteau, et les maires ci-dessous énumérés participent à la rencontre :

Jean-Marc Grondin	Audet
Gaby Gendron	Frontenac
Julie Morin	Lac-Mégantic
Ghislain Breton	Lambton
Nathalie Harton, mairesse suppléante	Lac-Drolet
Claude Roy	Marston
Jacques Bergeron	Milan
Yvan Goyette	Notre-Dame-des-Bois
Peter Manning	Piopolis
Guy Brousseau	Saint-Augustin-de-Woburn
Diane Turgeon	Sainte-Cécile-de-Whitton
Bernard Therrien	Saint-Ludger
Jeannot Lachance	Saint-Robert-Bellarmin
Jean-Luc Fillion	Saint-Romain
France Bisson	Saint-Sébastien
Mario Lachance	Stornoway
Denis Lalumière	Stratford
Pierre Brosseau	Val-Racine

Étant donné les points à l'ordre du jour, messieurs Patrice Gagné, responsable de l'aménagement et de l'environnement, François Chalifour, directeur de la SDEG et madame Annie Gagnon, coordonnatrice en attraction de talents pour la SDEG sont présents.

Madame le préfet préside la séance. À titre de secrétaire-trésorière de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

Messieurs Francis Bélanger, maire de la Municipalité de Courcelles et Jacques Breton, maire de la Municipalité de Nantes sont absents.

1.0

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le préfet constate le quorum, souhaite la bienvenue à chacun et procède à l'ouverture de la séance.

2.0

ORDRE DU JOUR

Il est demandé que les points 13.4, 15.2 et 15.3 soient retirés. Il est aussi demandé que les points 13.6 PRÉSENTATION ET ADOPTION DE LA POLITIQUE DE DIVERSITÉ CULTURELLE et 13.7 DEMANDE AU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION – PROGRAMME MOBILISATION – DIVERSITÉ soient traités après le point 9.4.

2019-54**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
ORDRE DU JOUR**

- 1.0 QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
- 2.0 ORDRE DU JOUR
- 3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 4.0 SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER
- 5.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2019
- 6.0 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RENCONTRE
 - Desserte ambulancière
 - Statistiques Trans-Autonomie
 - Données du décret des populations
 - Abattage d'arbres
- 7.0 BONS COUPS
- 8.0 **AMÉNAGEMENT**
 - 8.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE
 - 8.2 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SUIVI PDZA
 - 8.3 ADOPTION DU DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS - RÈGLEMENT NO 2018-13 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE RÉCRÉATIVE TYPE 1 DANS LA MUNICIPALITÉ DE ST-LUDGER ET INCORPORER L'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE DANS LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-BOIS
 - 8.4 CONFORMITÉ DE LA DEMANDE D'EXCLUSION, MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER
 - 8.5 CONFORMITÉ DE LA DEMANDE D'EXCLUSION, MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

9.0 ENVIRONNEMENT

- 9.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT
- 9.2 ENGAGEMENT AGENT DE BUREAU – ENVIRONNEMENT
- 9.3 DEMANDE D'APPUI – SACS BIODÉGRADABLES POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES
- 9.4 PARTENARIAT AVEC COGESAF, PROJET CONVERGENCE DES DONNÉES DE QUALITÉ DE L'EAU : POUR UNE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE

13.0 DÉVELOPPEMENT (SDEG)

- 13.6 PRÉSENTATION ET ADOPTION DE LA POLITIQUE DE DIVERSITÉ CULTURELLE
- 13.7 DEMANDE AU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION - PROGRAMME MOBILISATION-DIVERSITÉ

10.0 TRANSPORT

- 10.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANS-AUTONOMIE
- 10.2 RENCONTRE DE PRÉSENTATION DE LA PROGRAMMATION DU MTQ

11.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

- 11.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE
- 11.2 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 11.3 SUIVI – MISE À JOUR DES RÈGLEMENTS HARMONISÉS
- 11.4 DÉJEUNER DU DIRECTEUR – FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER

12.0 SERVICE D'ÉVALUATION

- 12.1 RAPPORT MENSUEL DU SERVICE D'ÉVALUATION
- 12.2 ENGAGEMENT – VISITEURS

13.0 DÉVELOPPEMENT (SDEG)

- 13.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SDEG

- 13.2 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF LOISIRS
- 13.3 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL
- 13.4 REMPLACEMENT D'UN MEMBRE – COMITÉ CONSULTATIF LOISIRS
- 13.5 MISE EN ŒUVRE DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2018-2020 : ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DU CENTRE MONDIAL D'EXCELLENCE DES DESTINATIONS POUR LE PROJET HISTOIRE DES LACS MÉGANTIC, AYLMER, SAINT-FRANÇOIS ET DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

14.0 **DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

- 14.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ VIGIE SANTÉ
- 14.2 FONDS DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL - PAGIEPS

15.0 **PROJETS SPÉCIFIQUES**

- 15.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS - COMITÉ INTERNET ET COUVERTURE CELLULAIRE
- 15.2 REMPLACEMENT D'UN MEMBRE – COMITÉ INTERNET ET COUVERTURE CELLULAIRE
- 15.3 AJOUT D'UNE RESSOURCE EXTERNE – COMITÉ INTERNET ET COUVERTURE CELLULAIRE

16.0 **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 16.1 COMPTES À PAYER
- 16.2 REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES DU MOIS DE FÉVRIER 2019
- 16.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2019-08 DE GESTION CONTRACTUELLE
- 16.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2019-09 DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS EN MATIÈRE CONTRACTUELLE
- 16.5 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL

17.0 **RAPPORT D'ACTIVITÉS**

- COGESAF
- COBARIC
- Table d'harmonisation du Parc national du Mont Mégantic
- Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac
- Table des MRC de l'Estrie
- Ressourcerie du Granit

- Centre Universitaire des Appalaches
- Comité d'action pour la lutte à la pollution lumineuse
- Comité voie de contournement

18.0 **PROJET ÉOLIEN**

15.14 PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI

19.0 **VARIA**

20.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

21.0 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

3.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

4.0

SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER

SUIVI DES RÉUNIONS

➤ **Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**

- Accusé réception de notre lettre concernant l'adoption du règlement no. 2018-13, afin de créer une nouvelle zone récréative type 1 dans la municipalité de Saint-Ludger et incorporer l'exclusion de la zone agricole dans la municipalité de Notre-Dame-des-Bois. L'analyse du document est amorcée, le ministre fera parvenir l'avis gouvernemental au plus tard le 18 février 2019.
- Avis que le règlement no. 2018-13 est conforme aux orientations gouvernementales et de son entrée en vigueur.

SUIVI INTERNE (EDG - MRC - SDEG)

➤ **MRC du Granit**

- L'Édifice de La MRC du Granit en nomination pour un prix Cecobois (Centre d'expertise sur la construction commerciale en bois), a reçu le prix, de même que 14 autres municipalités du Québec, de *l'Engagement municipal dans l'utilisation du bois*.
- Dans le cadre de la 10e édition des Journées de la persévérance scolaire s'étant déroulées du 11 au 15 février 2019, la MRC du Granit tenait à souligner l'important travail de nombreux partenaires qui mettent en place des mesures pour favoriser la réussite des jeunes.

COURRIER

➤ **Commission de protection du territoire agricole**

- La Commission avise les parties au dossier, no. 416077, municipalité de Saint-Romain, qu'elle accepte de prolonger la suspension du dossier jusqu'au 1^{er} juin 2019.

➤ **Festival Saint-Zénon-de-Piopolis**

- Remerciements pour le soutien aux activités du 20^e anniversaire du Festival tenues en 2018. L'octroi a permis la tenue d'une programmation de qualité.

➤ **Maison Familiale rurale du Granit**

- Invitation à venir visiter les locaux et les installations de la MFR, lors de la journée porte ouverte, le dimanche 17 février de 10h à 15h.
- **Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**
 - Lettre de la ministre concernant l'opportunité de réviser les priorités régionales de développement intégrées à la *Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022*. Compte sur la direction régionale pour l'informer de la décision d'opter pour une révision ou non.
 - La ministre, Andrée Laforest, nous invite à former une délégation composée du préfet, de trois élus du conseil des maires ainsi que la directrice générale, pour venir à sa rencontre, le 14 mars 2019, afin qu'elle en apprenne davantage sur les enjeux et les réalités de notre région.
- **Ministère de la Sécurité publique**
 - Accusé réception d'un chèque de 6 500 \$ en guise de règlement de la récupération amorcée dans le dossier du Programme d'aide financière, volet 1, de l'année 2015-2016, pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel.
 - Réception d'un chèque au montant de 9 766,05 \$ pour les formations de Pompier I et Pompier II.
 - Débuteront au printemps 2019 des inspections des services de sécurité incendie afin de vérifier l'efficacité des actions mises en œuvre. Envoi du processus d'inspection qui a pour but de valoriser les municipalités qui respectent leurs objectifs en lien avec leur schéma de couverture de risques.
- **MRC d'Antoine-Labelle**
 - Résolution MRC-CA-14843-01-19 ; en réponse à la demande d'appui de la MRC Vaudreuil-Soulanges quant à la résolution de la communauté métropolitaine de Montréal (CMM) concernant le plan d'action 2019-2023 du PMAD pour lutter contre les changements climatiques et demande aux MRC et municipalités de poursuivre la mise en œuvre d'initiatives permettant d'accélérer la réduction des gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques incluant la transition énergétique.
 - Résolution MRC-CC-13150-01-19 ; fait part au gouvernement provincial de même qu'aux unions municipales de leur profonde déception concernant les nouvelles exigences quant aux processus de vérification de conformité et d'optimisation des ressources.
- **MRC des Appalaches**
 - Entrée en vigueur du règlement no. 183 ; afin de modifier les limites des périmètres d'urbanisation de Saint-Joseph-de-Coleraine.
- **MRC de Beauce-Sartigan**
 - Règlement no. 2004-71-34 ; l'objet du règlement est d'agrandir le périmètre de la municipalité de Saint-Martin, d'autoriser les logements bi-générationnels dans la zone agricole permanente, entré en vigueur le 7 février 2019.
 - Règlement no. 2004-71-35 ; afin de créer une affectation de conservation sur le territoire de la municipalité de Saint-René.
- **MRC du Haut-Saint-François**
 - Règlement de contrôle intérimaire no 466-18 relatif aux conditions d'implantation résidentielle dans la zone agricole permanente suite à la révision de l'article 59 (LPTAA).
 - Règlement no 467-18 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC afin de modifier les politiques d'implantation résidentielle dans la zone agricole permanente suite à la révision de l'article 59 (LPTAA).
 - Règlement no 482-19 modifiant le règlement no 124-98 *édicte le schéma d'aménagement et de développement intitulé « Schéma d'aménagement révisé » afin d'intégrer le parc régional du Marécage-des-Scots*.
- **MRC de Marguerite-D'Youville**
 - Résolution no. 2019-01-026 ; appui à la MRC de la Jacques-Cartier dans sa demande auprès du ministère de la Sécurité publique afin que celui-ci applique son programme qui stipule que les dépenses ayant été préalablement autorisées sont remboursables en entier et procède au

remboursement des taxes nettes aux MRC, et ce, dans du cadre du programme de sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI).

➤ **Municipalité de Frontenac**

- Résolution no. 2019-02-060 ; s'oppose à la Loi sur l'enregistrement des armes à feu du Québec et exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace.

➤ **Municipalité de Lambton**

- Résolution no. 19-02-054 ; accepte tel que rédigé, le rapport annuel préparé par la Municipalité à l'égard du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.
- Transmission du projet de règlement no. 18-476, adopté par la résolution 19-02-056, afin de modifier le zonage du lot 5 688 251 qui a pour but de permettre l'agrandissement d'un aire d'entreposage.

➤ **Municipalité de Notre-Dame-des-Bois**

- Résolution no. 2019-02-031 ; s'oppose à la Loi sur l'enregistrement des armes à feu du Québec et exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace.

➤ **Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton**

- Règlement no. 2019-01 concernant l'interdiction de consommer du cannabis dans un endroit public.

➤ **Municipalité de Saint-Ludger**

- Résolution no. 2019-041 ; s'oppose à la Loi sur l'enregistrement des armes à feu du Québec et exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace.

➤ **Municipalité de Saint-Romain**

- Résolution no. 2019-02-22 ; s'oppose à la Loi sur l'enregistrement des armes à feu du Québec et exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace.

➤ **Municipalité de Saint-Sébastien**

- Résolution no. 02-46-2019 ; s'oppose à la Loi sur l'enregistrement des armes à feu du Québec et exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace.

➤ **Projet PRÉE**

- Invitation à participer aux journées de la persévérance scolaire du 11 au 15 février.

➤ **Services aux entreprises, Commission scolaire des Trois-lacs**

- Mandaté par Emploi-Québec afin d'offrir les formations du programme de qualification des opérateurs en eau potable partout au Québec. Invite les municipalités à la formation en eau potable qui aura lieu dans notre région à la fin avril.

➤ **Société d'Habitation du Québec**

- Annonce la fermeture de la programmation 2018-2019 des programmes d'amélioration de l'habitat.

➤ **Services Québec**

- Rehaussement de 2 % rétroactivement au 1^{er} avril 2018 pour majorer les ententes de services signées pour le soutien au travail autonome.

➤ **Table de concertation des préfets de la Montérégie**

- Résolution no. 610-02-2019 ; les membres souhaitent signifier plusieurs préoccupations quant aux règles encadrant les milieux hydriques et humides, notamment en ce qui touche le rôle de chaque MRC, les Plans régionaux ou encore le mécanisme de compensation inscrit dans la Loi.

➤ **Transports Québec**

- Dans le but de planifier une rencontre avec les maires, les directeurs généraux des municipalités, le préfet et le directeur général de la MRC du Granit, aimerait connaître nos disponibilités.

➤ **Tribunal administratif du Québec**

- Avis de convocation dans le dossier : SAI-Q-235575-1808, municipalité d'Audet, le 13 mars 2019, à 9h 30, Palais de Justice de Thetford Mines. Notez que le présent avis de convocation remplace celui transmis le 21 décembre 2018.

➤ **Université de Sherbrooke**

- Le lancement des inscriptions du Rendez-vous de l'économie circulaire : agir pour transformer. Cet événement d'envergure se tiendra les 9 et 10 mai prochain au Centre culturel de l'Université de Sherbrooke où plus de 200 professionnels, étudiants, chercheurs, entrepreneurs et autres acteurs de l'économie circulaire sont attendus.
- Toute l'équipe de la Faculté de génie ainsi que nos étudiantes et étudiants vous témoignent leur gratitude dans le cadre de votre engagement envers le Complexe multiéchelle en hydrologie, hydraulique et environnement.

➤ **Ville de Lac-Mégantic**

- Souhaite la meilleure des chances à la MRC dans le cadre de la nomination du bâtiment au prix d'excellence Cecobois 2019 dans la catégorie « Développement durable ».
- Règlement no. 1833 modifiant le Règlement de zonage no. 1324 concernant les résidences touristiques, le Développement du Versant, la cour à bois de l'ancienne usine de Billots Sélect, l'usage communautaire et le tableau d'utilisation des cours, et ce, aux fins d'approbation.

REVUES

- Bulletin électronique de la FQM
- Bulletin électronique de la Persévérance scolaire en Estrie
- Bulletin électronique de Québec municipal
- Bulletin électronique du réseau d'information municipale
- Bulletin électronique de l'UMQ
- Bulletin électronique de l'Arbre plus
- Écho de Frontenac
- Le Cantonnier
- Info Express – Amélioration de l'habitat
- Info Lambton
- Infolettre de la Municipalité d'Audet
- Infolettre de la Municipalité de Lac-Drolet
- Infolettre de la Municipalité de Saint-Ludger
- Infolettre de la Chambre de commerce Région Mégantic
- Infolettre Développement durable
- La Terre de chez nous
- La Tribune
- Quorum
- VVS Express

5.0

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2019

Il est demandé d'ajouter au 6^e paragraphe du point 6.0 BONS COUPS le mot « suppléant » après maire.

Il est demandé que le texte suivant soit ajouté au point 7.2 FORMATION DU COMITÉ DE SUIVI PDZA :

« Madame Julie Morin, mairesse de la Ville de Lac-Mégantic, demande à ce qu'un poste de représentant de la Ville soit ajouté à la composition du comité par rapport à ce que le Comité consultatif agricole de la MRC a proposé. »

2019-55**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2019**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 20 février 2019 soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0**SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RENCONTRE****Desserte ambulancière**

Madame le préfet explique qu'après validation, les codes de classement des appels font la différence au niveau du temps de réponse.

Statistiques Trans-Autonomie

Madame le préfet explique qu'après validation, les statistiques de transports remis lors de la dernière séance sont calculées selon le nombre de segments effectués.

Madame le préfet ajoute qu'après validation, une période de 3 années est prévue pour la rentabilité au niveau des projets-pilotes.

Données du décret des populations

La réponse de l'Institut de la statistique du Québec a été envoyée par courriel aux maires au niveau de la méthodologie utilisée en lien avec le décret de la population publié chaque année.

Abattage d'arbres

Monsieur Patrice Gagné explique les règles régissant l'abattage d'arbres. Un courriel sera envoyé aux maires avec l'information.

7.0**BONS COUPS**

Monsieur Gaby Gendron, maire de la Municipalité de Frontenac, mentionne qu'un jeune écrivain de Lac-Mégantic, monsieur Louis-Charles Gendron, a publié un livre en anglais la semaine dernière sur le gène du bonheur.

Madame France Bisson, mairesse de la Municipalité de Saint-Sébastien, félicite les municipalités pour leur grande participation, soit 19 des 20 municipalités, lors du grand rendez-vous loisirs du 15 mars dernier, à St-Sébastien.

Monsieur Jean-Marc Grondin, maire de la Municipalité d'Audet, souligne la réussite du brunch au profit de l'école auquel plus de 600 œufs ont été mangés.

Monsieur Gaby Gendron, maire de la Municipalité de Frontenac, mentionne que 5 500 \$ ont été amassés dans le cadre d'un souper spaghetti à Lac-Mégantic pour les parents du jeune Félix Quirion.

Monsieur Yvan Goyette, maire de la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois, souligne la construction d'un abri d'autobus au Domaine des Appalaches pour éviter aux enfants de traverser la route; l'autobus se rendant maintenant directement à l'abri.

8.0	AMÉNAGEMENT
-----	-------------

8.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

8.2

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SUIVI PDZA

Aucune rencontre n'a eu lieu.

8.3

ADOPTION DU DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS - RÈGLEMENT NO 2018-13 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE RÉCRÉATIVE TYPE 1 DANS LA MUNICIPALITÉ DE ST-LUDGER ET INCORPORER L'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE DANS LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-BOIS

2019-56**ADOPTION DU DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS - RÈGLEMENT NO 2018-13 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE RÉCRÉATIVE TYPE 1 DANS LA MUNICIPALITÉ DE ST-LUDGER ET INCORPORER L'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE DANS LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-BOIS**

ATTENDU QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit a entrepris par le biais de son règlement 2018-13 de modifier son schéma d'aménagement;

ATTENDU QUE les procédures prescrites par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* à ce sujet ont été respectées et que le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a annoncé l'entrée en vigueur de ce règlement;

ATTENDU QUE l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* stipule que « après l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma, le conseil adopte un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra effectivement apporter, pour tenir compte de la modification du schéma, et identifie toute municipalité qui devra adopter un règlement en vertu de l'article 116 pour tenir compte de cette modification. Une copie certifiée conforme de ce document est transmise à chaque organisme partenaire en même temps que le règlement »;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC adopte le DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX PLAN ET RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS VISÉES SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2018-13 préparé en vertu de

l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le tout tel que transcrit à la suite de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE DU GRANIT
RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-13**

**DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE
APPORTÉES AUX PLAN ET RÈGLEMENTS D'URBANISME DES
MUNICIPALITÉS VISÉES**

Conséquemment à l'adoption du **RÈGLEMENT NO 2018-13 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE RÉCRÉATIVE TYPE 1 DANS LA MUNICIPALITÉ DE ST-LUDGER ET INCORPORER L'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE DANS LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-BOIS**, voici la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leur plan d'urbanisme et leurs règlements d'urbanisme. Le présent document est adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Nature des modifications à apporter :

- Notre-Dame-des-Bois : Inclure le lot 4 767 061 à l'affectation Urbaine et le lot 4 766 982 à l'affectation Agroforestière type 1.
- Saint-Ludger : Inclure le lot 3 739 822 à l'affectation Récréation type 1.

Copie certifiée conforme ce 20 mars 2019.

8.4

CONFORMITÉ DE LA DEMANDE D'EXCLUSION, MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER

2019-57

CONFORMITÉ DE LA DEMANDE D'EXCLUSION, MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Granit est entré en vigueur le 25 avril 2003;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ludger désire exclure de la zone agricole une partie du lot 4 189 910;

ATTENDU QUE la superficie visée est d'environ 57 hectares;

ATTENDU QUE le lot appartient à la compagnie 3105-0842 QUÉBEC INC., appartenant à M. Rejean Paré;

ATTENDU QUE le projet a pour but de permettre l'exploitation d'une gravière/carrière/sablière;

ATTENDU QUE le propriétaire a déjà déposé une demande à la CPTAQ afin de permettre l'exploitation de la gravière/carrière/sablière mais qu'étant donné que la demande est contigüe à la zone non agricole de la municipalité de St-Robert-Bellarmin, elle fut jugée non recevable;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 61.2 de la LPTAAQ, le propriétaire et la Municipalité souhaitent déposer une demande d'exclusion;

ATTENDU QUE la demande fut déposée au Comité consultatif agricole de la MRC;

ATTENDU QUE le C.C.A. recommande au conseil des maires de la MRC d'appuyer la demande d'exclusion en raison de son faible impact envers l'agriculture;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit appuie la demande d'exclusion d'une partie du lot 4 189 910, municipalité de Saint-Ludger, en raison de son faible impact pour l'agriculture et sa conformité envers le schéma d'aménagement révisé de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5

CONFORMITÉ DE LA DEMANDE D'EXCLUSION, MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

2019-58

CONFORMITÉ DE LA DEMANDE D'EXCLUSION, MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Granit est entré en vigueur le 25 avril 2003;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton désire exclure de la zone agricole une partie du lot 5 688 735;

ATTENDU QUE la superficie visée est de 5 756,83 m²;

ATTENDU QUE le lot appartient à la compagnie Meubles Rousseau inc;

ATTENDU QUE le projet permettra la mise en place d'entrepôts;

ATTENDU QUE le lot est en partie situé à l'intérieur du périmètre urbain de la municipalité et qu'il est utilisé à des fins commerciales et forestières;

ATTENDU QUE la demande fut déposée au Comité consultatif agricole de la MRC;

ATTENDU QUE le C.C.A. recommande au conseil des maires de la MRC d'appuyer la demande d'exclusion en raison de son faible impact envers l'agriculture;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit appuie la demande d'exclusion d'une partie du lot 5 688 735, municipalité de Lambton, en raison de son faible impact pour l'agriculture et sa conformité envers le schéma d'aménagement révisé de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.0	ENVIRONNEMENT
-----	---------------

9.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT

Aucune rencontre n'a eu lieu.

9.2

ENGAGEMENT AGENT DE BUREAU – ENVIRONNEMENT

2019-59**ENGAGEMENT AGENT DE BUREAU – ENVIRONNEMENT**

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'engagement de madame Catherine Bolduc à titre d'agente de bureau – environnement dans le cadre de la saison de la vidange des installations septiques;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit procède à l'engagement de madame Catherine Bolduc à titre d'agente de bureau - environnement, et ce, à compter du 1^{er} avril 2019.

QUE son salaire soit celui de la classe B prévu à la grille salariale et progresse selon les conditions du manuel de l'employé en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3

DEMANDE D'APPUI – SACS BIODÉGRADABLES POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

2019-60**APPUI – UTILISATION DE SACS BIODÉGRADABLES POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES**

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a adopté une Politique de gestion des matières résiduelles qui vise notamment à bannir toutes matières organiques de l'enfouissement d'ici 2020;

ATTENDU QUE les MRC de Coaticook et du Granit ont adopté des Plans de gestion des matières résiduelles en concordance avec ces orientations;

ATTENDU QUE les collectes de matières organiques ont été mises en place dans l'ensemble des 12 municipalités de la MRC de Coaticook en 2008 et dans 9 municipalités de la MRC du Granit en 2017;

ATTENDU QUE la collecte de matières organiques est également offerte aux immeubles multilogements, ainsi qu'à la majorité des industries, commerces et institutions (ICI) du territoire des MRC;

ATTENDU QUE les matières organiques sont également collectées et valorisées lors de la majorité des événements qui se tiennent sur le territoire de la MRC de Coaticook;

ATTENDU QUE la quantité de matières organiques valorisées dans la MRC de Coaticook par les collectes des bacs bruns a été de 1 788 tonnes en 2017, soit 92 kg par personne;

ATTENDU QUE le MELCC a mis à jour les Lignes directrices pour l'encadrement des activités de compostage en 2012, que ces lignes définissent ce qui correspond à un tri à la source en vrac et précisent que :

- «Tout sac compostable est considéré au même titre que les sacs de plastique, puisqu'il est tout aussi susceptible d'engendrer des conditions anaérobies;
- Toutefois, les sacs en papier qui ne contiennent aucune pellicule, ou qui contiennent seulement une pellicule cellulosique, ne sont pas inclus dans cette définition, mais plutôt dans celle du «tri à la source en vrac», puisqu'ils sont moins susceptibles d'engendrer des conditions anaérobies»;

ATTENDU QUE la MRC de Coaticook et ses municipalités sensibilisent la population à n'utiliser que des sacs «certifiés compostables» par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) ou des sacs de papier;

ATTENDU QUE l'utilisation de sacs certifiés compostables facilite grandement l'acceptabilité sociale des collectes de matières organiques, améliore la participation citoyenne et amenuise les désagréments possibles et reliés à ces collectes;

ATTENDU QUE pour le secteur ICI, ainsi que lors des événements publics, l'utilisation de sacs compostables est essentielle à la participation et au succès de la collecte des matières organiques;

ATTENDU QUE l'utilisation de sacs compostables est essentielle, particulièrement dans les ICI qui œuvrent dans le domaine alimentaire, pour rencontrer les normes d'hygiène et de salubrité qui leur sont exigées;

ATTENDU QUE l'installation qui traite les matières organiques en provenance du territoire de la MRC de Coaticook est située sur une propriété où l'on retrouve déjà un lieu d'enfouissement technique, que des distances séparatrices y sont prévues et que des programmes de gestion des odeurs y sont en application;

ATTENDU QUE le projet de résolution fut déposé au C.C.E. de la MRC du Granit afin d'analyser la demande;

ATTENDU QUE le C.C.E. recommande au conseil des maires d'appuyer les démarches de la MRC de Coaticook car le même problème est vécu dans la MRC du Granit;

Il est proposé, appuyé et résolu :

DE demander au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) de reconsidérer les restrictions reliées à l'utilisation de sacs compostables pour les lieux de compostage de catégories 1 et 2, particulièrement lorsque ceux-ci sont situés à proximité de lieux d'enfouissement.

DE transmettre une copie de la présente résolution au ministre du MELCC, à Recyc-Québec, ainsi qu'à la députation régionale, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ), la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSRC) et l'ensemble des MRC du Québec pour appui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4

PARTENARIAT AVEC COGESAF, PROJET CONVERGENCE DES DONNÉES DE QUALITÉ DE L'EAU : POUR UNE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE

Monsieur Patrice Gagné informe les maires que le comité administratif a accepté de verser au COGESAF, pour le projet de convergence des données de qualité de l'eau visant à suivre la qualité de l'eau à l'échelle du bassin versant de la rivière Saint-François, une somme de 1 300 \$ annuellement pour une durée de 5 ans, et ce, via le Fonds bassin versant. Il ajoute que le CCE avait recommandé ce projet et que ces sommes étaient réservées au Fonds bassin versant pour la reconduction du projet.

13.0 DÉVELOPPEMENT (SDEG)

13.6

PRÉSENTATION ET ADOPTION DE LA POLITIQUE DE DIVERSITÉ CULTURELLE**2019-61****ADOPTION DE LA POLITIQUE POUR UN TERRITOIRE ACCUEILLANT ET INCLUSIF**

ATTENDU QUE la MRC du Granit a déposé une demande d'aide financière, en mars 2018, résolution no 2018-44, au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) dans le cadre du programme « Mobilisation-Diversité 2018-2019 » afin de renforcer les activités de rétention du programme DÉFI CARRIÈRE MÉGANTIC;

ATTENDU QUE suite à l'acceptation de la demande d'aide financière par le MIDI, le conseil des maires de la MRC du Granit a adopté sa résolution no 2018-218, le 12 décembre 2018, par laquelle il s'est engagé à élaborer une politique qui prévoit des mécanismes en lien avec l'accueil et l'inclusion, tel qu'exigé par le MIDI;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit approuve la Politique pour un territoire accueillant et inclusif, tel qu'exigé par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), laquelle a été élaborée par le Comité tactique sur la diversité culturelle formé par la Société de développement économique du Granit.

QUE la Politique pour un territoire accueillant et inclusif soit distribuée à l'ensemble des municipalités du territoire pour une adoption graduelle par chacun des conseils municipaux d'une version adaptée à chacune des municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.7

DEMANDE AU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION - PROGRAMME MOBILISATION-DIVERSITÉ**2019-62****DEMANDE AU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION - PROGRAMME MOBILISATION-DIVERSITÉ**

ATTENDU QUE le Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion invite les Municipalités régionales de comté, ainsi que les municipalités du Québec

à présenter des propositions dans le cadre du programme « Mobilisation-Diversité 2018-2019 »;

ATTENDU QUE ledit programme vise à mobiliser les milieux afin de favoriser l'inclusion et la participation de personnes immigrantes, en français, à la vie collective;

ATTENDU QUE la Société de développement économique du Granit pilote actuellement un projet de recrutement et de rétention de main-d'œuvre, DÉFI CARRIÈRE MÉGANTIC;

ATTENDU QUE depuis 2016, le territoire de la MRC du Granit a accueilli plus de 60 personnes issues de l'immigration, qui sont des retombées de DÉFI CARRIÈRE MÉGANTIC;

ATTENDU QUE les différentes municipalités de la MRC du Granit sont très mobilisées et ont de l'intérêt à mettre en place une politique en matière d'accueil et d'inclusion des nouveaux arrivants dans leur municipalité;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit soumette une proposition au Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), afin de renforcer les activités de sensibilisation et de maillage interculturel par l'embauche d'une ressource.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit mandate la Société de développement économique du Granit pour en assurer la coordination et la gestion.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit autorise la directrice générale de la MRC du Granit, madame Sonia Cloutier, à signer les documents nécessaires à la proposition, et le cas échéant à la mise en œuvre et à la reddition de compte du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MADAME JULIE MORIN QUITTE LA RENCONTRE

10.0	TRANSPORT
------	-----------

10.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANS-AUTONOMIE

Madame le préfet fait un suivi de la rencontre tenue le 19 mars dernier.

10.2

RENCONTRE DE PRÉSENTATION DE LA PROGRAMMATION DU MTQ
--

Madame le préfet rappelle aux maires qu'une rencontre avec des représentants du ministère des Transports du Québec aura lieu à la MRC le 14 mai prochain à compter de 13 h 30. Un courriel a été envoyé aux maires à ce sujet.

11.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

11.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

11.2

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

11.3

SUIVI – MISE À JOUR DES RÈGLEMENTS HARMONISÉS

J'explique aux maires où en est le processus de mise à jour des règlements harmonisés. Une partie des règlements modifiés a été envoyée cette semaine aux municipalités pour une validation du contenu. J'ajoute comment la MRC entrevoit les étapes à venir menant à leur adoption.

11.4

DÉJEUNER DU DIRECTEUR – FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER
--

Madame le préfet informe les maires que la Sûreté du Québec a accepté de s'associer à nouveau à la présidence du déjeuner du directeur pour la fondation québécoise du cancer et ce dernier aura lieu le 27 mai prochain au Café Bistro La Brûlerie.

12.0 SERVICE D'ÉVALUATION

12.1

RAPPORT MENSUEL DU SERVICE D'ÉVALUATION

Étant donné que les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le rapport mensuel du service d'évaluation pour le mois de février, madame le préfet demande s'ils ont des questions au sujet du contenu de ce rapport. Aucune question n'est posée.

J'explique aux maires qu'un envoi, aux propriétaires de lots boisés avec érables, de documents en lien avec l'inventaire forestier a été fait. Plusieurs questions sont posées. Il est convenu qu'un atelier de travail sur le sujet, auquel les maires et des membres de l'UPA seront invités, sera tenu le 1^{er} mai prochain à compter de 19 h 30 avec monsieur Jean-Pierre Cadrin, signataire des rôles de la MRC, afin de répondre à toutes les questions. Il est aussi convenu que d'ici là une réponse soit préparée pour les citoyens qui se questionnent et que cette dernière soit envoyée aux municipalités.

12.2

ENGAGEMENT – VISITEURS

2019-63**ENGAGEMENT – VISITEURS À L'ÉVALUATION**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit procède à l'engagement de monsieur Éric Fortin à titre d'inspecteur pour le service de l'évaluation afin d'effectuer les inventaires, et ce, au courant du mois d'avril 2019.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit procède à l'engagement de monsieur Steve Lessard à titre d'inspecteur pour le service de l'évaluation afin d'effectuer les inventaires, et ce, au courant du mois d'avril 2019.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit procède à l'engagement de monsieur Jean Dufort à titre d'inspecteur pour le service de l'évaluation afin d'effectuer les inventaires, et ce, au courant du mois d'avril 2019.

QUE leur salaire soit celui de la classe C prévu à la grille salariale et progresse selon les conditions du manuel de l'employé en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.0 DÉVELOPPEMENT (SDEG)

13.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SDEG

Madame le préfet fait un suivi de la dernière rencontre qui a eu lieu le 13 mars dernier.

13.2

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF LOISIRS

Madame le préfet fait un suivi de la dernière rencontre.

13.3

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL

Aucune rencontre n'a eu lieu. Madame le préfet rappelle aux maires qu'un appel d'offres au Fonds de développement culturel est ouvert jusqu'au 19 avril prochain.

13.4

REMPLACEMENT D'UN MEMBRE – COMITÉ CONSULTATIF LOISIRS

Ce point est retiré.

13.5

MISE EN ŒUVRE DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2018-2020 : ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DU CENTRE MONDIAL D'EXCELLENCE DES DESTINATIONS POUR LE PROJET HISTOIRE DES LACS MÉGANTIC, AYLMEER, SAINT-FRANÇOIS ET DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

2019-64

MISE EN ŒUVRE DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2018-2020 : ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DU CENTRE MONDIAL D'EXCELLENCE DES DESTINATIONS POUR LE PROJET

HISTOIRE DES LACS MÉGANTIC, AYLNER, SAINT-FRANÇOIS ET DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

ATTENDU QUE la SDEG souhaite mettre en place un projet d'acquisition et de diffusion des connaissances liées au patrimoine immatériel et historique entourant les trois lacs principaux du territoire, soient le lac Mégantic (incluant le lac aux araignées et le lac des joncs), le lac Aylmer et le Grand Lac-St-François, ainsi que la rivière Chaudière (en considérant ses affluents comme le lac Drolet) ;

ATTENDU QUE la SDEG souhaite mettre en valeur ce patrimoine pour soutenir ses efforts afin de devenir une destination touristique d'excellence et que le travail entamé dans le cadre du Système de mesures pour l'excellence des destinations (SMED) reconnaît la nécessité de mettre en valeur la culture et le patrimoine local pour développer l'attractivité d'un territoire et créer des expériences originales ;

ATTENDU QU'une somme de 20 000 \$ est requise pour la réalisation du projet ;

ATTENDU QUE le comité consultatif culturel de la MRC a recommandé le projet puisque ce dernier cadre avec les objectifs de l'entente de développement culturel ;

ATTENDU QUE la SDE du Granit a recommandé l'embauche du Centre mondial d'excellence (CED) pour la mise en œuvre du projet Histoire des lacs Mégantic, Aylmer, Saint-François et de la rivière Chaudière et certains de ses affluents ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit embauche le Centre mondial d'excellence (CED) pour la mise en œuvre du projet Histoire des lacs Mégantic, Aylmer, Saint-François et de la rivière Chaudière et certains de ses affluents.

QUE la somme de 20 000 \$ pour la réalisation du projet soit prise à même les sommes disponibles dans l'entente culturelle 2018-2020 à intervenir entre la MRC et le ministère de la Culture et des Communications, et ce, à *l'objectif 2 Préserver et mettre en valeur notre patrimoine et notre identité*.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit mandate la Société de développement économique du Granit pour en assurer la coordination et la gestion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MADAME JULIE MORIN EST DE RETOUR À LA RENCONTRE

14.0 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

14.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ VIGIE SANTÉ
--

Aucune rencontre n'a eu lieu.

14.2

FONDS DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL – PAGIEPS

2019-65**GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FOIS) - PAGIEPS**

ATTENDU QUE dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion

économique et la participation sociale (PAGIEPS), le conseil des maires de la MRC du Granit a mandaté, par sa résolution no 2019-06, la Corporation de développement communautaire du Granit (CDC) à titre d'organisme mandataire pour instance de concertation locale;

ATTENDU QUE par cette même résolution le conseil des maires de la MRC du Granit a mandaté la CDC pour former un comité multisectoriel afin de cibler des priorités d'intervention;

ATTENDU QUE le PAGIEPS prévoit la distribution de sommes via le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS);

ATTENDU QU'il y a lieu de déterminer le fonctionnement des appels de projets et la sélection de ces derniers;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires approuve que l'appel de projets dans le cadre des sommes reçues du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) soit en continu.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit mandate le comité multisectoriel de la Corporation de développement communautaire du Granit (CDC) pour analyser les projets déposés et faire les recommandations nécessaires pour l'acceptation ou le refus des demandes de fonds, et ce, en fonction des priorités et critères régionaux et des critères et priorités identifiés par le comité multisectoriel.

QUE le conseil des maires confie à son comité administratif le mandat d'accepter ou de refuser les demandes dans le cadre de l'appel de projets continu au Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.0 PROJETS SPÉCIFIQUES

15.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ INTERNET ET COUVERTURE CELLULAIRE
--

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Madame le préfet informe les maires que les données ont été déposées au responsable du dossier, M. Collins, et que le travail de caractérisation devrait être déposé dans les prochaines semaines. Des discussions ont lieu au niveau des budgets prochainement annoncés et à la complexité des formulaires dans le cadre des dépôts de projets.

15.2

REMPLACEMENT D'UN MEMBRE – COMITÉ INTERNET ET COUVERTURE CELLULAIRE

Ce point est retiré.

15.3

AJOUT D'UNE RESSOURCE – COMITÉ INTERNET ET COUVERTURE CELLULAIRE
--

Ce point est retiré.

16.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

16.1

COMPTES À PAYER

2019-66**COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE la liste des comptes a été déposée;

ATTENDU QUE les maires en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

De procéder au paiement des :

Comptes à payer :	Février 2019	34 202,72 \$
-------------------	--------------	--------------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.2

REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES POUR LE MOIS DE
FÉVRIER 2019

Les maires ont reçu la liste des dépenses récurrentes du mois de février 2019.
Aucune question n'est posée.

16.3

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2019-08 DE GESTION CONTRACTUELLE

Ce point est reporté.

16.4

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2019-09 DÉLÉGUANT CERTAINS
POUVOIRS EN MATIÈRE CONTRACTUELLE**2019-67****ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2019-09 DÉLÉGUANT CERTAINS
POUVOIRS EN MATIÈRE CONTRACTUELLE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le RÈGLEMENT NO 2019-09 DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS EN
MATIÈRE CONTRACTUELLE soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.5

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL**2019-68****ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL**

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* (ci-après « LNT ») prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la MRC du Granit s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la MRC du Granit entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU QUE la MRC du Granit ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU QU'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL soit adoptée telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.0 RAPPORT D'ACTIVITÉS

COGESAF :

Monsieur Denis Lalumière fait un résumé de la dernière rencontre.

COBARIC :

Monsieur Bernard Therrien n'a pu être présent à la dernière rencontre.

Table d'harmonisation du Parc national du Mont Mégantic :

Il n'y a aucun développement.

Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac :

Il n'y a aucun développement.

Table des MRC de l'Estrie :

Madame le préfet fait un résumé de la dernière rencontre.

Ressourcerie du Granit :

Il n'y a aucun développement.

Centre universitaire des Appalaches :

Il n'y a aucun développement.

Comité d'action pour la lutte à la pollution lumineuse

Une rencontre est prévue le 28 mars prochain et j'invite les maires à y déléguer un représentant de leur municipalité.

Comité voie de contournement

Madame Julie Morin, mairesse de la Ville de Lac-Mégantic et monsieur Gaby Gendron, maire de la Municipalité de Frontenac, font un résumé de la dernière rencontre.

Comité 2025

Madame Julie Morin, mairesse de la Ville de Lac-Mégantic fait un résumé de la dernière rencontre.

18.0	PROJET ÉOLIEN
------	---------------

18.1

PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI

J'informe les maires que le mois de février a affiché un rendement de 27 % supérieur à ce qui avait été budgété. L'EBITDA (bénéfice) de l'année est donc de 24 % au-dessus du budget.

19.0	VARIA
------	-------

Aucun sujet n'est traité.

20.0	PÉRIODE DE QUESTIONS
------	----------------------

Aucune question n'est posée.

21.0	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
------	----------------------

2019-69**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du conseil des maires du 20 mars 2019 soit levée, il est 22 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marielle Fecteau
Préfet

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus de la MRC, pour les dépenses votées à la séance du Conseil de ce 20 mars 2019, et ce pour les résolutions 2019-59, 2019-63, 2019-64 et 2019-66.

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale